

**OBJET EXPLOITATION D'UNE FILIERE DE TRAITEMENT DE BOUES**  
**AU GRAND PRADO**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

La société Grand Prado 360° souhaite exploiter, au Grand Prado, des installations spécifiques de traitement de déchets (boues) implantée au sein de la station d'épuration des eaux urbaines.

Cette filière de traitement comprendra :

- des méthaniseurs, un stockage de biogaz et une unité de cogénération (production d'énergie),
- un sécheur thermique des boues fonctionnant grâce à la vapeur produite par une chaudière alimentée en biogaz,
- une unité de granulation des boues.

Ces installations sont soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, et doivent donc faire l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter.

Une enquête publique a été prescrite ; elle s'est déroulée du 29 août au 26 septembre sur les territoires de Sainte-Marie et de Saint-Denis.

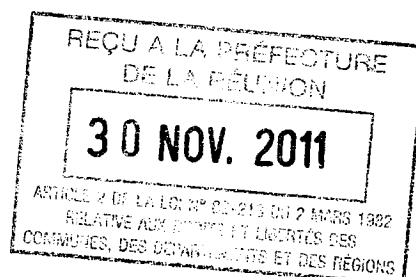
Les services de l'Etat en charge de l'environnement ont émis un avis conforme sur ce projet, considérant qu'il prend bien en compte l'ensemble des impacts environnementaux et les mesures de réduction adaptées pour prévenir et limiter ceux-ci.

Conformément à la réglementation, l'avis de notre assemblée est également sollicité sur ce projet.

Le dossier est consultable auprès de l'administration (DGAST – Hôtel de Ville – 2<sup>ème</sup> étage) et mis à disposition lors du Conseil Municipal.

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET    EXPLOITATION D'UNE FILIERE DE TRAITEMENT DE BOUES  
          AU GRAND PRADO**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Sur le RAPPORT N° 11/7-04 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BAREIGTS Ericka, 2ème Adjointe, présenté au nom des Commissions  
Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Emet un avis favorable au projet d'exploitation d'une filière de traitement des boues de la station  
de traitement des eaux usées du Grand Prado.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 29 NOV. 2011

